



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT FRANÇAIS REGARDE LES DAUPHINS TRÉPASSER

Le massacre massif des dauphins sur la côte atlantique en 2016 et 2017 n'y aura rien changé, la tuerie se poursuit en 2018 sans que l'Etat n'ait pris les mesures qui s'imposent. La LPO tire la sonnette d'alarme pour que cesse enfin la destruction de milliers de cétacés par certaines pratiques de pêche professionnelle.

Chaque semaine depuis le mois de février dernier, les marées ramènent sur les plages du golfe de Gascogne les cadavres blessés et mutilés de dauphins. La plupart d'entre eux (jusqu'à 70% selon PELAGIS CNRS), portent les marques de la pêche professionnelle, trous de gaffes, mutilations, blessures par outils coupant utilisés par les pêcheurs pour extraire les dauphins morts ou vivants des filets dans lesquels ils sont pris.

Ces 3 dernières années, le nombre d'échouages de Dauphins communs morts (*Delphinus delphis*) a explosé. En 2017, ce sont environ 4000 dauphins qui ont été tués (source PELAGIS CNRS). La tendance est la même pour 2018 à cause des chaluts pélagiques et autres sennes qui capturent les cétacés dans d'immenses filets mortifères.

Il est toujours commode de montrer du doigt les pays lointains dès lors qu'il s'agit de dénoncer la destruction des espèces. Mais les massacres et mutilations des dauphins en France dépasse aujourd'hui en nombre ceux reprochés au Japon et dans les îles Féroé. Lorsque le risque est connu, les dommages avérés, les causes identifiées scientifiquement et techniquement, les captures fréquentes et prévisibles, on ne peut plus parler de captures accidentelles, mais de captures structurelles. Elles sont suivies depuis 1990 par le laboratoire PELAGIS CNRS. Cette série statistique mortifère de plus de 25 ans flèche la responsabilité de certains pêcheurs, dénoncée d'ailleurs par un nombre croissant de pêcheurs professionnels.

Face à ces massacres qui durent depuis maintenant plus de 25 ans, l'Etat français a « vivement » réagi face à cette hécatombe en... créant une commission en 2017 ! Cela ne suffira pas à stopper l'hécatombe qui perdure sous nos yeux tous les jours. La LPO exige dans les meilleurs délais :

- que l'État remplisse son obligation d'établir et de transmettre chaque année à la Commission Européenne la réalité de la mortalité des petits cétacés ;
- qu'il mette en place un contrôle efficace en mer des pratiques mortifères avec la présence systématique d'observateurs embarqués ;
- le redémarrage des recherches abandonnées en 2009 sur les techniques qui permettent de supprimer les captures de petits cétacés ;
- le classement en réserve naturelle de l'intégralité du plateau de Rochebonne (ZPS et ZCS Natura 2000) afin d'y protéger ses habitats récifs, frayères de Bars, et différentes espèces de dauphins.
- que, par la même occasion, il interdise la pêche des Bars (*Dicentrarchus labrax*) sur leurs lieux de frayères en pleine période de reproduction, ce qui est un non-sens écologique en soi, qui multiplie les captures de dauphins

Contact presse : Dominique Chevillon, Vice-Président LPO France, 06.07.31.72.82 lpo@lpo.fr